

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°2

PIÈCE N° 5.3.1

NOTICE TECHNIQUE DU RÉSEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal en date du 20 février 2020

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



Vu pour être annexé à la délibération approuvant
la régularisation en date du 07 décembre 2022

Le Maire

Hervé BLANCHÉ



S O M M A I R E

I - INTRODUCTION

II - GENERALITES

III - PRESENTATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE DE ROCHEFORT

IV - LE RESEAU ACTUEL

V - LA CONSOMMATION

VI - DIAGNOSTIC ET FONCTIONNEMENT

VII - ETUDES STRUCTURANTES EN COURS

7.1 – LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

7.2 – ETUDE TELERELEVE

ANNEXES

Annexe 1 : Plan du réseau d'eau potable – Schéma de distribution

Annexe 2 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau à Rochefort

Annexe 3 : Règlement du service d'eau potable

I - INTRODUCTION

Conformément aux articles R.123-1 à 14 du Code de l'Urbanisme la présente annexe sanitaire, relative au réseau d'assainissement des eaux pluviales, accompagne le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Elle est constituée d'une note technique décrivant les caractéristiques essentielles du réseau dans son état actuel et futur.

II - GENERALITES

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan dispose, depuis le 1^{er} Janvier 2018 des compétences Eau Potable-Eaux Usées-Eaux Pluviales

A ce titre, elle assure en régie la gestion des Services d'Eau et d'Assainissement sur le territoire de Rochefort uniquement.

La commune de Rochefort compte 11 459 abonnés.

III – PRESENTATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA VILLE DE ROCHEFORT

Depuis 2004, l'eau de Rochefort est fournie en totalité par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable via l'Usine Lucien Grand appelée « Sud Charente » située sur la commune de Saint-Hippolyte.

Cette usine a fait l'objet d'importants travaux de modernisation début des années 2000 afin de porter sa capacité de production de 25 000 m³ à 60 000 m³ pour accompagner l'évolution du territoire dont la population ne cesse de croître sur le littoral.

L'eau est distribuée dans le réseau par 4 points différents :

- Point Nord, réservoir de Béligon (capacité de 5 000 m³), par une canalisation en fonte de diamètre 500 mm ;
- Point Sud (Martrou), par une conduite PEHD de 300 mm ;
- Point Est, Château d'eau de la Coudre (capacité de 2 000 m³) situé sur la commune de Tonnay Charente, par une conduite acier de 300 mm ;
- Point Rue des 4 Anes, alimentation supprimée depuis le réservoir de Béligon par une conduite PVC de diamètre 160 mm.

IV – LE RESEAU ACTUEL

La commune de Rochefort possède un réseau maillé d'environ 160 kilomètres de longueur, constitué de canalisations de 40 mm à 500 mm de diamètre :

- 47 % du linéaire de réseau est constitué de canalisations en fonte

- 45 % du linéaire de réseau est constitué de canalisations en PVC et
- 50 % du linéaire de réseau a été rénové ou posé entre les années 1981 et 2004
- 28 % du linéaire de réseau a été rénové ou posé entre les années 1960 et 1980
- 13 % du linéaire de réseau a été rénové ou posé avant l'année 1960
- 9 % du linéaire de réseau n'est pas renseigné en « année de pose ».

Le rendement de ce réseau (chiffres 2017) est de 91.1%.

Un point de rechloration est présent sur le réseau de distribution au niveau de la canalisation d'alimentation Sud de Rochefort Avenue Jacques Demy.

V – LA CONSOMMATION

Les abonnés situés sur la commune de Rochefort consomment un volume d'eau de 1 811 647 m³ (chiffres 2017) soit 4 963 m³/jour pour 24 300 habitants (au 1^{er} Janvier 2014), soit 204 litres par habitant et par jour.

VI – DIAGNOSTIC ET FONCTIONNEMENT

Les pressions de service sont correctes et conformes sur l'ensemble de la commune, comprises entre environ 1.7 et 3 Bars. Il faut noter la présence d'un stabilisateur de pression situé à l'angle de la rue de Quatre Anes et l'Avenue du 8 Mai 1945 (afin d'éviter d'éventuels désordres sur le réseau créés par l'eau surpressée de la Rue de Quatre Anes).

L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité règlementaire tant en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques que la propreté biologique (100 % des analyses 2017 conformes aux normes (62 analyses réalisées sur les points de distribution en 2017).

VII. ETUDES STRUCTURANTES EN COURS

7.1 MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SDAEP)

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO) souhaite améliorer la connaissance patrimoniale du réseau d'eau potable de la ville de Rochefort en élaborant un schéma directeur d'eau potable, de manière à avoir une meilleure gestion de celui-ci. Elle souhaite également s'assurer que son système de distribution d'eau potable obéit aux exigences de sécurité sanitaire, ainsi qu'à la nouvelle réglementation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),

Les principaux objectifs de l'étude sont :

- Etablir un état des lieux complet du service d'eau potable comprenant le recueil et l'analyse des données existantes, l'analyse de la consommation, l'analyse du fonctionnement du service d'eau potable, l'organigramme et son historique.

- Analyser le fonctionnement des infrastructures existantes, leurs modalités de gestion de service
- Etablir un diagnostic de l'état actuel de la sécurité sanitaire de l'eau potable sur l'ensemble du secteur de distribution, et de déterminer les carences et indiquer les investissements à prévoir et hiérarchisés
- Réaliser une reconnaissance complète des ouvrages :
 - Infrastructures existantes (distribution)
 - Points de prélèvements existants
 - Autres points de fournitures d'eau
- Evaluer l'évolution des besoins en eau à moyen et long terme (en intégrant le Plan Local d'Urbanisme et les projets de modernisation des sites classés de la ville de Rochefort)
- Anticiper l'impact de l'urbanisation
- Définir un planning pluriannuel de travaux en indiquant les investissements à prévoir et hiérarchisés en anticipant l'impact de l'urbanisation
- Créer une modélisation informatique
- Créer le synoptique altimétrique du réseau d'eau potable
- Décrire les moyens permettant de mettre en œuvre une gestion patrimoniale évoluée du service AEP.

Le cahier des charges de l'étude a été élaboré avec divers partenaires techniques et financiers au 1er semestre 2018.

L'étude a été attribuée au fin 2018 au bureau d'études SCE Environnement.

Le rendu est attendu pour 2020.

7.2 ETUDE TELERELEVE

L'étude a été réalisée par le bureau ID Eau Conseil en 2018 et a permis d'examiner la faisabilité des relevés à distance des compteurs d'eau (solution de télé ou radio relève). Le renouvellement des compteurs, obligation légale, est une opportunité intéressante pour la CARO de fixer les équipements de relève associés. Elle a dû décider également avec l'objectif à terme d'avoir un taux de relève proche de 100 %.

Après une analyse du parc compteurs existant de la CARO (2 500 compteurs ont plus de 15 ans, l'âge moyen du parc étant de 9.3 ans), les différentes techniques ont été comparées et mises en regard des caractéristiques des services d'eau du territoire, notamment avec une approche économique de mise en place du renouvellement.

Le développement de la télérelève a été retenu sur la Ville de Rochefort par les élus de la CARO.

Un financement pluri-annuel (sur 4 ans) a été dégagé pour répondre à cette décision.

Avec les résultats de ces 2 études, les élus de la CARO pourront fixer le plan pluriannuel d'investissement qui comprendra :

- des travaux de renouvellement (objectif de renouvellement proche de 1% des canalisations et des branchements par an),

- des travaux de renouvellement des compteurs pour satisfaire à l'obligation d'un âge maximum de compteurs de 15 ans.

ANNEXES

Annexe 1 : Plan du réseau d'eau potable – Schéma de distribution

Annexe 2 : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau à Rochefort

Annexe 3 : Règlement du service d'eau potable

N.B.: Si une modification du règlement est prise par délibération en CCG, ce règlement sera alors applicable en lieu et place de celui ci-dessous fourni.